Date de convocation : 28/03/2023

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIÈRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois avril deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

<u>Présents</u>: Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

<u>Excusés</u>: Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Christophe MOULIN), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Thierry SABOT), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à Pascale MERLE), Fanny MOURIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), (5).

Absents: Corinne BEAL, Dimitri CLOT (2).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

<u>OBJET DE LA SEANCE</u>: Budget pédagogique 2023 école Jacques Prévert.

## DCM 20230403-12

Monsieur Le Maire présente le budget pédagogique de l'école Jacques Prévert à savoir :

Fonctionnement : 38 € / élève soit 119 \* 38 = 4522 € (cpte 6067)

Les fichiers mathématiques pour les CP = 180 € (cpte 6067)

L'achat d'une nouvelle méthode de lecture CP = 500 € (cpte 6067)

Renouvellement et/ou complément manuels = 300 € (cpte 6067)

50 € / classe pour l'achat de petit matériel = 50\*5 = 250 € versé au FJEP (compte 65748)

Piscine = 1.70 € \* 12 séances \* 58 élèves = 1183.20 € (compte 6288)

Déplacement car visite collège = 240 € (compte 6247)

Iransport voyage scolaire = 1/40 € (compte 6247)

043-214300873-20230403-DCM20230403\_12-DE Reçu le 14/04/2023

Musique = 409 € (cpte 6216)

Aménagement cour récré = 1084.80 € (en investissement)

Il rappelle qu'il convient aussi d'ajouter la dépense liée aux cadeaux de fin d'année pour les futurs 6ème des deux établissements scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le budget pédagogique 2023 de l'école Jacques Prévert.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

AR Prefecture